Programme

AVOT OUBANIM

Ki-Tissa 5784

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 32, verset 10

PARACHA

Dans ce *Passouk*, Hachem dit à Moché *Rabbénou*, après la faute du Veau d'or : "Et maintenant laisse-Moi, et **Ma colère va s'enflammer contre eux**. Je vais les décimer, et Je ferai de toi un grand peuple."

La *Guémara* (*Brakhot* 32a) rapporte que Moché *Rabbénou* Lui a répondu : "Maître du monde, si un siège à trois pieds ne peut pas résister devant Toi lorsque Tu te mets en colère, une chaise à un pied le pourra-t-elle ?!"

D'après cela, un peuple créé à partir de Moché *Rabbénou* ressemble à une chaise à un pied.

? Qu'est-ce que cela signifie ? Moché *Rabbénou* descend lui-même d'Avraham, Its'hak et Ya'acov, et ses descendants aussi ! Par conséquent, pourquoi un peuple créé à partir de lui ressemblerait-il à une chaise à un pied, et pas à une chaise à trois pieds ?!

Rabbi El'hanan Wasserman, le fameux élève du *'Hafets 'Haïm*, dit que, dans nos prières, nous ne mentionnons pas Noa'h, Chem et 'Éver. Nous ne commençons que par Avraham *Avinou*, car c'est à partir de lui que commence notre nation.

Lorsque Hachem a changé le nom d'Avram en Avraham (qui signifie "Tu seras le père d'une multitude de nations"), Il a commencé une **nouvelle chaîne de génération** : parallèlement à celle des *Bné Noa'h* (descendants de Noa'h), Hachem a créé une nouvelle chaîne dont les trois premiers maillons sont Avraham, Its'hak et Ya'akov, et qui continue jusqu'au **don de la Torah**.

Lors de la faute du Veau d'or, Hachem a voulu détruire cette chaîne, et en recommencer une autre sans aucun

Suite page suivante

PARACHA SUITE

lien avec la précédente, et dont le premier maillon serait Moché *Rabbénou*.

Mais Moché a rejeté cette proposition, en disant que si une chaîne à trois pieds n'a pas tenu, a fortiori une chaîne à un pied ne tiendra pas.

Par ce plaidoyer, Moché *Rabbénou* a **sauvé le peuple juif**, et obtenu d'Hachem la promesse qu'Il ne le **détruira jamais, quoi qu'il arrive**.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 204, Halakha 7

HALAKHA

Le *Choul'han 'Aroukh* écrit : "Quiconque boit de l'eau pour étancher sa soif fait la *Brakha* de *Chéhakol*. Et après avoir bu, il fera la *Brakha* de *Boré Néfachot*. Mais s'il boit de l'eau pour décoincer un aliment qui s'est coincé dans sa gorge, il ne fait de *Brakha* ni avant, ni après."

Le *Michna Beroura* explique, sur les propos du *Choul'han 'Aroukh* "quiconque boit de l'eau pour étancher sa soif", qu'il n'est **pas nécessaire d'avoir vraiment soif**. Il suffit que le palais tire profit d'un peu d'eau pour qu'il doive faire la *Brakha*.

Lorsqu'on n'a pas du tout soif, le palais n'éprouve aucun plaisir lorsqu'on avale une gorgée d'eau. Et il n'est donc pas nécessaire de dire de *Brakha*.

Celui qui boit de l'eau pour décoincer un aliment de sa gorge ne dit **pas de *Brakha* s'il n'a pas du tout soif** et qu'il boit donc l'eau juste pour débloquer l'aliment. Mais s'il boit autre chose que de l'eau (exemple : jus de fruits), il dira la *Brakha* (avant et, s'il a bu suffisamment, même après) même s'il ne le boit que dans ce but. Car le **goût de la boisson donne forcément du plaisir**.

? Si on boit un café sans sucre, doit-on dire une *Brakha* ?

Selon Rav Elyashiv, si on aime cela, on dit la *Brakha*. Mais si on le boit **juste pour se maintenir éveillé**, sans en tirer aucun profit, on ne dit pas de *Brakha*.

? Si on n'a pas soif mais qu'on se force à boire pour ne pas avoir soif plus tard (exemple : une veille de jeûne) :

- selon Rav Elyashiv et Rav Karelitz, on boit sans *Brakha* (car on n'a pas soif et on ne tire aucun plaisir de cette eau) ;
- selon Rav Wozner, on dit la *Brakha*.

? Si quelqu'un boit **beaucoup d'eau pour des raisons médicales** (exemple : évacuer un calcul rénal, enlever un mal de tête), doit-il faire la *Brakha* ?

Non, s'il en boit alors qu'il n'a pas du tout soif.

? Si quelqu'un veut boire de l'eau froide pour refroidir son corps mais n'éprouve aucun plaisir à l'avaler, fera-t-il une *Brakha* dessus ?

D'après Rav Nissim Karelitz, oui car bien que cela ne lui procure pas de plaisir au niveau du palais, cela lui en donne au niveau de son **corps qui se refroidit**. Mais selon Rav Steinman, non car il n'éprouve aucun plaisir au niveau du palais.

? Un **orateur qui veut boire de l'eau** pour humidifier sa bouche (car après avoir beaucoup parlé, il a la gorge sèche) alors qu'il n'a pas soif, fera-t-il la *Brakha* ?

Selon Rav Elyashiv, non.

? La *Halakha* de ne pas dire de *Brakha* sur l'eau quand on en boit sans avoir soif concerne-t-elle aussi l'eau gazeuse ?

Selon Rav Steinman, oui. Selon Rav Nissim Karelitz et Rav Wozner, non si le gaz procure à la personne qui boit cette eau un certain plaisir (il est alors **assimilé à un goût**).

? Lorsqu'on boit de l'eau pour faire passer le goût amer d'un médicament qu'on vient d'avaler, dit-on la *Brakha* ?

Selon Rav Elyashiv, non.

? Si quelqu'un n'a plus soif après avoir bu un demi *Révi'it* d'eau, fera-t-il la *Brakha* d'après s'il continue à boire le *Révi'it* entier ?

D'après le *Gaon* de Vilna, non car pour faire la *Brakha* après avoir bu de l'eau, il faut en avoir bu un Révi'it entier en ayant soif.

Ce long sujet mérite d'être étudié en profondeur, car il y a beaucoup d'opinions différentes.

Pirké Avot, chapitre 3, *Michna* 14 (2ème partie)

MICHNA

Dans cette *Michna*, Rabbi 'Akiva continue à parler. Il dit : "Combien sont chers les enfants d'Israël, auxquels un **objet précieux** a été donné."

? De quel objet s'agit-il ?

De la Torah, qui est qualifiée de précieuse, comme il est dit "Les paroles de Torah sont plus précieuse que l'or et l'argent." (cf. *Téhilim* 19)

De même, la *Guémara* (*Zeva'him* 116a) raconte que lorsque Hachem a donné la Torah au peuple juif, Sa voix allait **d'un bout à l'autre du monde**. Tous les rois des nations se sont rassemblés autour de Bil'am et lui ont demandé : "Quelle est cette voix tonitruante que nous entendons ?" Il leur a dit qu'Hachem veut donner un **trésor précieux à Ses enfants**.

Dans le texte de la *Michna*, le mot utilisé pour dire précieux est *'Hemda*, qui vient du mot *'Hamoud* (convoité).

La *Michna* continue par : "Hachem a révélé un amour tout à fait particulier à Ses enfants, en leur donnant cet objet précieux par lequel le monde a été créé."

Explication : La Torah n'est pas seulement précieuse et désirable. Elle est carrément le **plan de la création du monde**, comme il est dit : "Je vous ai donné une bonne part : Ma Torah. Ne l'abandonnez pas !" (*Michlé* 4, 2).
Nos Sages citent le *Passouk* de *Michlé* (8, 31) dans lequel la Torah, en parlant d'elle-même, dit : "J'ai été chez Lui, l'Architecte".

En effet, lorsqu'un roi veut construire un palais, il ne le fait pas lui-même. Il confie cette mission à un architecte. Ce dernier n'improvise pas la construction. Il établit des plans, qu'il consulte lors de la construction, pour donner les instructions aux travailleurs.

De même, Hachem a d'abord écrit la Torah, puis créé le monde d'après elle.

La Torah a non seulement servi de plan du monde, mais le monde a été créé pour être au service de la Torah.

Michlé, chapitre 31, verset 26

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Concernant la Échet 'Hayil, le roi Chlomo s'exclame : "Elle ouvre sa bouche avec sagesse, et des leçons de générosité sont sur sa langue."

? Que signifie "Elle ouvre sa bouche avec sagesse" ? Pourquoi ne pas avoir dit, plus simplement, "Elle parle avec sagesse" ?

Généralement, lorsqu'une personne fait un discours, on comprend où elle veut arriver et combien ses paroles sont sages qu'au fur et à mesure du discours. Pas au début de ce dernier.

Par contre, lorsque la Échet 'Hayil parle, on remarque immédiatement la sagesse de ses propos.

? Que signifie "des leçons de générosité sont sur sa langue" ? Pourquoi ne pas dire plutôt "des actes de générosité sont sur ses mains" ?

Car la Échet 'Hayil ne se contente pas de faire des actes généreux. Elle encourage son entourage (et notamment son mari et leurs enfants) à en faire aussi. Elle lui apprend à déceler les besoins d'autrui (que celui-ci n'ose pas forcément exprimer verbalement) et à vouloir les satisfaire.

Souvent, ceux qui ont vraiment besoin refusent de prendre. Celui qui a besoin d'argent, par exemple, se gêne d'en recevoir. Et il faudra alors trouver un moyen de le lui faire parvenir sans le mettre mal à l'aise (en lui proposant un prêt, par exemple).

La Échet 'Hayil n'est pas seulement généreuse de nature. Elle a appris à l'être parfaitement. A déceler exactement les manques de chacun et la meilleure manière de les combler. Et elle encourage d'autres personnes à agir de même.

Choftim, chapitre 12, versets 8 à 10

CHOFTIM
PROPHÈTES

Le juge qui a succédé à Yifta'h s'appelait Yivtsan. Il était de la ville de Beth Lé'hem.

La *Guémara* (*Baba Batra* 91a) dit que Yivtsan, c'est Bo'az (celui de la *Méguilat Ruth*, qu'on lit à *Chavou'ot*).

Il semble que les *'Hakhamim* se basent sur le fait que Bo'az était de Beth Lé'hem, et qu'on n'ait **pas trouvé d'autres juges de cette ville**.

Yivtsan avait **30 garçons et 30 filles**.

Le texte insiste pour raconter qu'il a réussi à tous les marier. Même dans une famille ordinaire, une telle chose n'est pas évidente. Alors lorsqu'il y a autant d'enfants, c'est extraordinaire. Cette **réussite de Yivtsan** semble liée au fait qu'il ait été un **bon juge pour le peuple juif**.

Cependant, nos Sages disent qu'à aucun de ces 60 repas de mariage, Yivtsan n'a invité Manoa'h (dont nous parlerons bientôt). Car Manoa'h n'avait pas d'enfants, et Yivtsan se disait donc : "Si je l'invite aux mariages de mes enfants, il ne pourra pas me le rendre !" À cause de cela, tous les enfants de Yivtsan sont morts du vivant de celui-ci.

Par contre, Manoa'h a fini par avoir un fils, qui est resté vivant et est devenu un juge en Israël.

? Comment s'appelait-il ?

Chimchon (nous en parlerons plus tard).

Yivtsan a été juge pendant sept ans. Puis il est mort et a été enterré à Beth Lé'hem.

D'après l'opinion qui dit que Yivtsan est Bo'az, le jour de l'enterrement de la femme de Yivtsan correspondait à celui de la **venue de Na'omi et Ruth en Israël**.

La *Méguilat Ruth* parle de la **rencontre entre Bo'az et Ruth et de leur mariage**. Ils ont eu un enfant qui s'est appelé 'Oved.

Cet 'Oved a eu pour fils Yishaï, qui a eu pour fils le roi David.

Les **nombreux mérites de Bo'az** ont fait qu'après que sa première femme soit décédée, Hachem lui a donné une "deuxième chance", en lui permettant, le **dernier jour de sa vie, de se marier avec Ruth**.

La **nuit du mariage, Bo'az est décédé**. Et c'est donc après son décès que Routh a donné naissance à leur fils 'Oved.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le *'Hafets 'Haïm* nous enseigne : "Dans la prière quotidienne, nous demandons d'abord 'Garde ma langue du mal' puis 'Ouvre mon coeur à Ta Torah'. Si l'on ne retient pas sa langue, alors la Torah que l'on étudie ne vaut pas grand chose." (*Réchit 'Hokhma, Kédoucha* 11, 48)

LE CAS DE LA SEMAINE

Rivka raconte à son amie 'Hanna **plein d'anecdotes sur le mauvais comportement** de Naomie. 'Hanna écoute sans y croire.

QUESTION

'Hanna peut-elle écouter ce que lui raconte Rivka au sujet de Naomie ?

Réponse

Non, 'Hanna n'a pas le droit d'écouter le Lachon Hara' de son amie Rivka, même si elle n'a pas l'intention d'y croire.

HISTOIRE

Rabbi Ra'hamim 'Haï Cohen de Djerba a une fois longuement parlé de Rabbi Yossef Raphaël 'Hazan, l'auteur du *'Hikré Lev* (qui était, en son temps, l'un des grands rabbins d'Israël).

Celui-ci avait un **fils particulièrement sage**. Il était *Dayan* (juge rabbinique) et avait la réputation d'être très perspicace.

Lors des différents procès qu'il jugeait, il réussissait, par ses questions, à démasquer les menteurs. Et tout le monde voulait être jugé par lui, car les gens savaient que sa **sentence serait complètement vraie**.

Même les juges non-juifs ont entendu parler de sa sagesse. Et lorsqu'ils ne savaient pas vers où la balance penchait, ils envoyaient le cas au Rav pour qu'il trouve la vérité.

Un jour, **trois commerçants sont arrivés pour passer Chabbath dans la ville du *Dayan***. Ils étaient tous les trois associés, et possédaient une **très grande somme d'argent**.

Ne connaissant personne à qui la confier dans cette ville, ils ont décidé de l'enterrer dans un trou qu'ils ont eux-mêmes **creusé dans la forêt**, sous un figuier.

Après avoir passé un bon Chabbath en ville, ils sont allés vers le figuier pour déterrer leur trésor ; mais celui-ci **n'était plus à l'endroit** où ils l'avaient mis !

Il était clair que seul l'un des trois l'avait volé, car personne ne les avait vu enterrer l'argent à cet endroit.

Ils ont été soumettre leur cas au juge non-juif de la ville. Mais celui-ci n'arrivait pas à trouver la vérité.

Il a donc écrit une lettre au *Dayan*, et les trois associés la lui ont donnée, après lui avoir raconté leur histoire.

Le *Dayan* l'a lue, mais s'est étonné : "Pourquoi vous a-t-il envoyé chez moi ? Suis-je un prophète pour savoir lequel d'entre vous est coupable ?! Retournez chez lui, et dites-lui que je n'ai **aucun moyen de résoudre cette énigme**."

Ils sont partis mais, peu après, le Rav leur a demandé de revenir et de lui raconter de nouveau leur histoire, en précisant qu'il pourrait peut-être alors trouver le coupable.

Le Rav a écouté attentivement la version de chacun, s'est de nouveau étonné que le juge les ait envoyé chez lui alors qu'il n'avait aucun moyen de trouver la vérité (il ne pouvait pas savoir ce que chacun d'eux avait dans le cœur), et leur a donc demandé de retourner chez le juge.

Quelques minutes après leur départ, il leur a de nouveau demandé de revenir. Les commerçants, étonnés, ont accepté. Et, comme précédemment, le Rav leur a de nouveau demandé de raconter leur histoire, ils l'ont racontée, et il s'est étonné que le juge les ai envoyés chez lui.

Il a écrit une lettre au juge, l'a mise dans une enveloppe et a demandé aux commerçants de la lui donner.

Le juge leur a demandé ce qu'il s'est passé, ils lui ont raconté et lui ont remis la lettre.

Le juge était **déçu que le Rav n'ait pas pu trouver la solution**. Il a pris, sans grande conviction, la lettre pour la lire. Mais, à son grand étonnement, **la lettre contenait le nom du voleur** !

Celui-ci a avoué qu'effectivement, c'était lui qui avait pris l'argent ; et il l'a restitué.

Tout le monde était **sidéré par la sagesse du Rav** ! Le juge lui-même est allé le voir, pour savoir comment il avait fait pour démasquer le coupable.

Le Rav a expliqué : "J'ai vu que, parmi les trois commerçants, seul un avait une **démarche hésitante**. J'ai d'abord pensé qu'il était plus faible que les autres. Mais j'ai ensuite remarqué qu'après que je leur ai dit que je n'avais aucun moyen de trancher, ce commerçant est reparti d'un pas assuré.

Lorsque je leur ai demandé de revenir, sa démarche était de nouveau chancelante. Et lorsque je les ai laissés repartir, il **marchait de nouveau avec assurance**.

Pour confirmer mon impression, je les ai fait revenir une troisième fois, et la même chose s'est produite : lorsqu'il fallait venir vers moi, il avait **peur car il pensait que j'avais trouvé un indice**. Mais, au moment de repartir, la **joie lui faisait retrouver sa légèreté**.

Alors j'ai écrit la lettre..."

Cette histoire s'est répandue et tout le monde a compris que **Hachem aidait vraiment ce Rav à trouver la vérité**.

GUEMARA

Question

Its'hak est locataire dans un appartement appartenant à Monsieur Lévi.

Ayant du mal à payer le loyer, Its'hak fait **rentrer un colocataire qui lui paie une partie du loyer**. Au bout de quelques mois, Monsieur Lévi est mis au courant de ce que fait Its'hak.

Il en est très mécontent, et demande même à Its'hak de lui reverser l'intégralité de la somme perçue. Selon Monsieur Lévi, dans la mesure où l'appartement lui appartient, il est **interdit à Its'hak d'y faire des bénéfices**.

Its'hak prétend quant à lui que Monsieur Lévi ne pouvant lui-même pas louer à autrui la maison du fait qu'elle lui est louée, ne perd donc rien par le fait qu'il l'ait lui-même reloué, il n'y a donc **pas de raison à ce qu'il perde cet argent**.

? *L'argent perçu par la colocation appartient-il à Its'hak ou à Monsieur Lévi ?*

A toi !

- *Rambam Hilkhot Chkhénim 5, 9*
- *Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 154, 2 ; Nétivot Hamichpat ('Hidouchim) alinéa 7*

RÉPONSE

Le *Rambam* écrit qu'il était interdit à Its'hak de faire une chose pareille, et ainsi tranche le *Choul'han 'Aroukh*. Cependant, le *Nétivot Hamichpat* précise que l'argent perçu par cette colocation appartiendra au locataire et non au propriétaire, comme l'a prétendu Its'hak.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*